BOURNEZEAU
CHANTONNAY
ROCHETREJOUX
SAINT GERMAIN DE PRINÇAY
SAINT HILAIRE LE VOUHIS
SAINT MARTIN DES NOYERS
SAINT PROUANT
SAINT VINCENT STERLANGES
SAINTE CÉCILE
SIGOURNAIS

Pays de Chantonnay

SEPTEMBRE 2020 - N°55

INFOS

Dossier

LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

www.cc-paysdechantonnay.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de Chantonnay
Ensemble pour réussir

SOMMAIRE

04 Dossier : le nouveau conseil communautaire
10 Environnement - Aménagement du territoire
13 Emploi
14 Economie
16 Tourisme
18 Ambitions Familles
20 Relais Assistants Maternels
21 Centre aquatique l'Odyss
22 Culture - Réseau des bibliothèques
24 Les aînés
26 Le Pays de Chantonnay vu du ciel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY
65 avenue du Général de Gaulle
BP 98 - 85111 CHANTONNAY Cedex
Tél. 02 51 94 40 23 - Fax 02 51 94 89 46
contact@cc-paysdechantonnay.fr

Jours et horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 14h - 17h30

Service SPANC :
Accueil téléphonique et physique sur rendez-vous lundi après-midi, mercredi matin et vendredi matin.

Devenez fan du Pays de Chantonnay sur Facebook :
www.facebook.com/CCpaysdeChantonnay

Pour recevoir toutes les nouveautés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, inscrivez-vous à la newsletter sur :
www.cc-paysdechantonnay.fr

Magazine semestriel
Directeur de la publication : Isabelle Moinet
Rédaction : Commission Communication - Julie Rautureau Flavien
Photos : Communauté de communes du Pays de Chantonnay - ©Mehdi Média, Julien Gazeau, Drone Vision Services, Adobe Stock
Mise en page : Agence Morgane - 85500 Les Herbiers - 02 51 64 95 95

Edito

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous en tant que Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay. Honneur et responsabilité de vous représenter avec les nouveaux élus communautaires et les 9 Vice-Présidents élus le 3 juin dernier pour ce mandat 2020-2026.
La crise sanitaire qu'a connue notre pays nous a beaucoup affecté. Les gestes barrières sont devenus habituels et le port du masque notre quotidien.
Les semaines de confinement pour nos entreprises ont été complexes et les difficultés sont loin d'être surmontées.

Dotée de la compétence économique, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a déjà, aux côtés de la Région et du Département, mobilisé ses équipes pour répondre aux besoins des entreprises, des commerçants, des artisans qui souffrent de la crise économique liée au COVID-19. Nous poursuivrons ces efforts, le temps qu'il faudra…

Nous avons besoin de toutes les énergies pour soutenir et accompagner les plus vulnérables, inciter et encourager toutes celles et tous ceux qui continueront à s'investir bénévolement et économiquement pour le dynamisme et l'attractivité de notre territoire.

De grands projets nécessiteront des investissements humains et financiers conséquents :

- **notre centre aquatique** ;
- **notre projet de lecture publique qui favorisera l'accès à la culture pour tous** grâce à un réseau de médiathèques/bibliothèques permettant d'étoffer son offre. Déjà lancé sous le précédent mandat, il nous reviendra désormais de le concrétiser en coordonnant cette offre sur notre territoire ;
- **le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** ;
- **l'habitat** ;
- **l'accompagnement du monde économique** avec les nouvelles générations de coworking et de télétravail basé sur l'offre numérique pour permettre de travailler dans un environnement rural.

À nous de favoriser la création et l'implantation d'entreprises au cœur de notre territoire rural. Je sais pouvoir compter sur les réseaux d'entrepreneurs pour favoriser l'essor de pépinières d'entreprises, comme couveuses de nouvelles activités (pépinières 2.0). Sans oublier la **promotion de notre filière agricole et agroalimentaire** permettant une alimentation de qualité et de proximité ;

- **l'offre de santé** : ce sera l'une de nos priorités sociales numéro 1 pour ce mandat à venir ;
- **le maintien et le renforcement de nos solidarités de proximité**…

Nous devrons aussi développer les mutualisations et les coopérations quand cela est possible, communiquer et faire connaître l'action intercommunale. L'avenir de notre Communauté de communes est entre nos mains et nous devons nous faire confiance pour le bâtir ensemble, ouverts et solidaires.

Le dialogue avec les élus communaux et la collaboration avec les services municipaux sont essentiels pour faire vivre concrètement, sur le terrain, les actions communautaires pour devenir une collectivité à part entière. L'intercommunalité doit être un outil au service de nos belles communes à taille humaine dont la vitalité mérite d'être soutenue.

Et pour réussir, je sais pouvoir m'appuyer sur l'investissement des Vice-Présidents et des élus communautaires et sur le professionnalisme d'agents motivés, performants, prêts à répondre aux besoins divers de la population.

Une collaboration élus-agents qui me fait penser à ces quelques lignes de Saint-Exupéry qui me serviront de conclusion : *« Si tu veux construire un bateau, ne réunis pas des hommes pour aller chercher du bois ni pour leur donner des tâches ni pour commencer le travail, mais donne-leur la nostalgie de la mer infinie »*. Notre cap pour les six ans à venir est déjà fixé. Loin de notre littoral, nous avons pourtant affronté une première tempête en ce début de mandat mais je sais que nous pourrons aller loin, ensemble, pour le Pays de Chantonnay !

Isabelle MOINET
Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay

DOSSIER

LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire se compose de 34 conseillers communautaires élus pour 6 ans. Chaque commune dispose de 2 à 11 représentants, en fonction du nombre d'habitants. Les conseillers communautaires débattent des sujets et prennent les décisions qui engagent la Communauté de communes. Pour ce faire, le conseil se réunit au minimum 4 fois dans l'année en séance publique, selon un ordre du jour. Il est également chargé d'examiner et de voter le budget communautaire chaque année.
Vous pouvez consulter les ordres du jour et les comptes-rendus du conseil sur notre site Internet : www.cc-paysdechantonnay.fr

Isabelle MOINET
Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay
Maire de Chantonnay

Yannick SOULARD
1e Vice-Président
Maire de St Prouant

Cyrille GUIBERT
2e Vice-Président
Maire de Ste Cécile

Valérie TONARELLI
3e Vice-Présidente
Maire de St Vincent Sterlanges

Christian BOISSINOT
4e Vice-Président
Maire de Rochetrejoux

Jean BUREAU
5e Vice-Président
Maire de St Hilaire le Vouhis

Louisette BILLAUDEAU
6e Vice-Présidente
Maire de Bournezeau

Dominique PAILLAT
7e Vice-Président
Maire de St Germain de Prinçay

Jean-Claude DREUX
8e Vice-Président
Premier adjoint
de St Martin des Noyers

Jean-Marcel GRIMAUD
9e Vice-Président
Maire de Sigournais

CHANTONNAY

Didier BOISSEAU

Didier BONNENFANT

Viviane CHENU
Maire déléguée
de St Philbert
du Pont Charrault

Christine DEHAUD

Christian DROUAULT

Vincent LAINE

Patricia LERSTEAU

Eric PELTANCHE

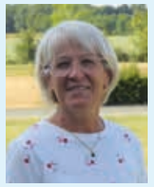

Brigitte PHELIPEAU

Jean-Pierre SIRET

ST PROUANT

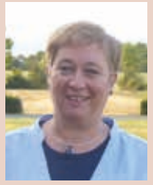

Françoise GRANJON

STE CÉCILE

Valérie MARTINEAU

ST VINCENT STERLANGES

Bernard BLANCHARD

ROCHETREJOUX

Guy LUMEAU

ST HILAIRE LE VOUHIS

Laëtitia MOREAU

ST GERMAIN DE PRINÇAY

Catherine GOURMAUD

BOURNEZEAU

Jérôme AUBINEAU
Maire délégué de
St Vincent Puymaufais

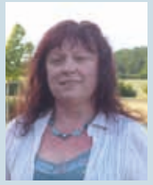

Laurence BOURGEOIS

Jeannick DEBORDE

Ingrid ZOUBAIRI

ST MARTIN DES NOYERS

Christophe GOURAUD
Maire

Héléna MADORRA

Sophie PICARD

SIGOURNAIS

Xavier COEYTAUX

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Élu par les conseillers communautaires le 3 juin 2020, lors du 1er conseil communautaire du mandat, le bureau est composé de la Présidente, des 9 Vice-Présidents et de 2 membres, les maires délégués des communes associées. C'est l'organe exécutif de la Communauté de communes.

Isabelle MOINET
Présidente
Maire de Chantonnay

Finances et Ressources Humaines

Yannick SOULARD
1e Vice-Président
Maire de St Prouant

Développement économique et Emploi

Cyrille GUIBERT
2e Vice-Président
Maire de Ste Cécile

Tourisme et Communication

Valérie TONARELLI
3e Vice-Présidente
Maire de St Vincent Sterlanges

Environnement et Développement durable

Christian BOISSINOT
4e Vice-Président
Maire de Rochetrejoux

Bâtiments, Voirie et Espaces Verts

Jean BUREAU
5e Vice-Président
Maire de St Hilaire le Vouhis

Affaires Sociales

Louisette BILLAUDEAU
6e Vice-Présidente
Maire de Bournezeau

Environnement et Développement Durable

Dominique PAILLAT
7e Vice-Président
Maire de St Germain de Prinçay

Prospective, Mutualisation, Mobilité

Jean-Claude DREUX
8e Vice-Président
1er adjoint de St Martin des Noyers

Culture, Jeunesse, Familles

Jean-Marcel GRIMAUD
9e Vice-Président
Maire de Sigournais

Viviane CHENU
Maire déléguée
St Philbert du Pont Charrault

Jérôme AUBINEAU
Maire délégué
de St Vincent Puymaufrais

LES COMMISSIONS

Le conseil communautaire s'appuie sur 8 commissions thématiques. Ces groupes de travail sont composés de conseillers communautaires et de conseillers municipaux de chaque commune du territoire.

Les commissions se réunissent plusieurs fois dans l'année, selon les ordres du jour et l'avancée des projets.

Finances et Ressources Humaines

Vice-Président :
Yannick SOULARD

- Budgets
- Fiscalité
- Prospective pluriannuelle
- Ressources humaines

Développement économique et emploi

Vice-Président :
Cyrille GUIBERT

- Economie
- Le numérique au service de l'économie
- Gestion des zones d'activités et des ateliers relais
- Activité agricole
- Emploi et réseaux de l'emploi

Tourisme et Communication

Vice-Présidente :
Valérie TONARELLI

- Actions et stratégie de communication
- Communication : bulletin, agenda, site Internet, Page Facebook…
- Information et promotion touristique
- Animation des espaces touristiques

Environnement et Développement Durable

Vice-Présidents :
Dominique PAILLAT (environnement)
et **Christian BOISSINOT** (aménagement)

- Domaine de l'eau
- Energie-climat
- Lutte contre les nuisibles
- Déchets ménagers
- Planification urbaine et schéma d'aménagement
- Habitat
- Autorisation du droit des sols

Culture, Jeunesse Familles

Vice-Président :
Jean-Marcel GRIMAUD

- Réseau des bibliothèques
- Spectacles culturels
- Relais d'Assistants Maternels
- Ambitions Familles
- Education à l'environnement et à la sécurité routière

Affaires Sociales

Vice-Présidente :
Louisette BILLAUDEAU

- CIAS : EHPAD, Maisons de vie, service de portage de repas à domicile
- Personnes âgées : autonomie, prévention
- Désertification médicale

Bâtiments, Voirie Espaces verts

Vice-Président :
Jean BUREAU

- Bâtiments, voirie, espaces verts
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Matériel commun

Prospective, Mutualisation Mobilité

Vice-Président :
Jean-Claude DREUX

- Réflexion sur la coopération de moyens entre les communes et la Communauté de communes
- Mobilité

INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Mercredi 8 juillet, les conseillers municipaux des 10 communes du Pays de Chantonnay étaient conviés à la Salle Antonia.

Cette réunion avait pour objectif **d'installer les commissions communautaires** et de faire une présentation de la Communauté de communes.

C'était le premier temps fort de ce nouveau mandat qui marquait la **volonté de renforcer la coopération entre nos communes et de partager les enjeux de l'intercommunalité.**

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les commissions travaillent sur leurs thématiques respectives et proposent des projets.

Le bureau communautaire délibère sur les sujets délégués par le conseil et émet un avis sur les sujets proposés par les commissions.

Le conseil communautaire délibère et vote

PERMANENCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame Stéphanie Breton reçoit toute personne sollicitant le Président du Conseil Départemental de la Vendée.
Elle intervient, en tant que chargée de mission du Conseil Départemental, dans le cadre des affaires sociales, pour tous les habitants du Pays de Chantonnay.
La permanence a lieu le 1er et le 3ème lundi de chaque mois à la Communauté de communes.
Il convient de prendre contact au préalable avec le secrétariat au 02 28 85 85 34.

LES ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

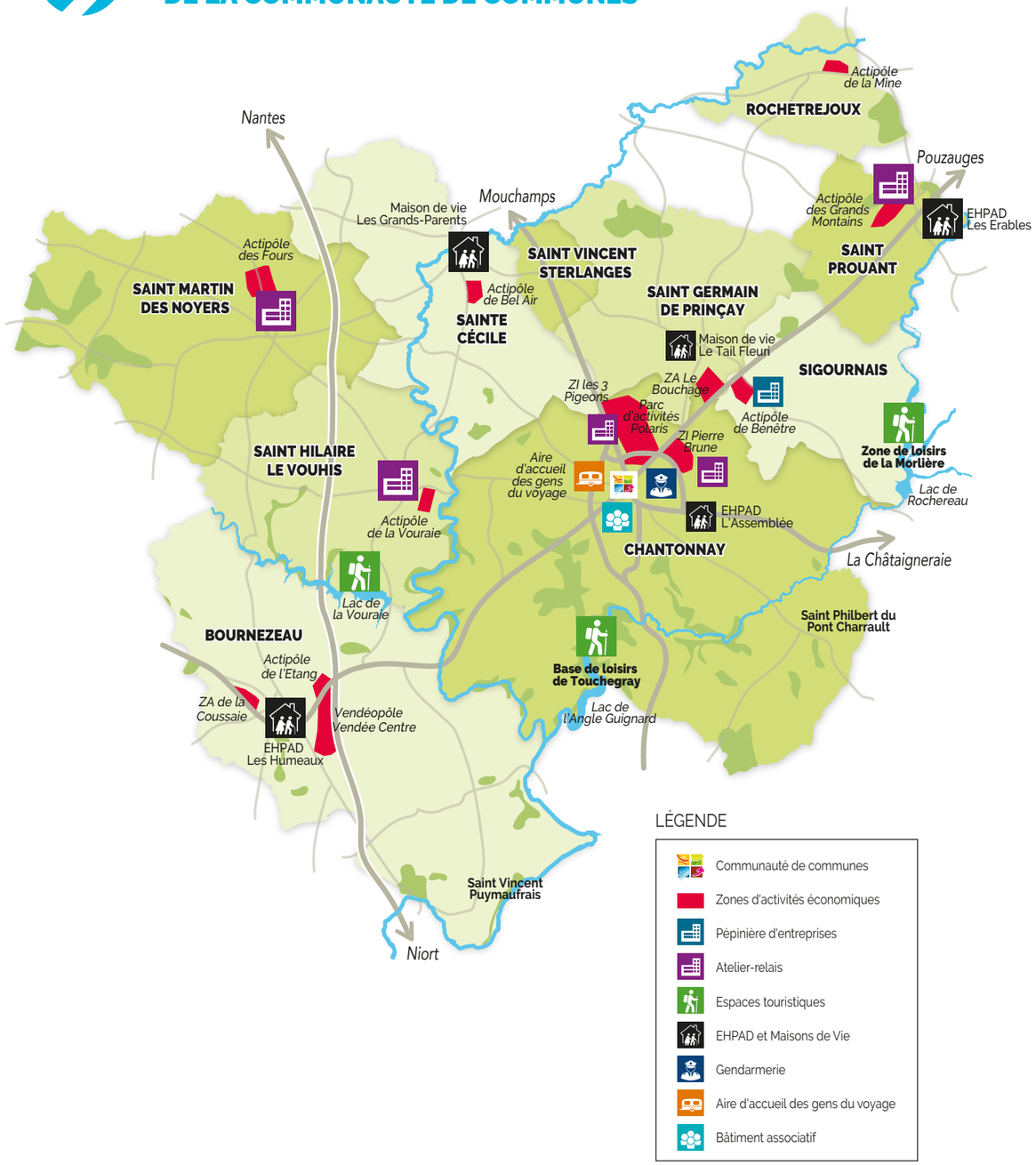

HABITAT

Permanences ELISE

Depuis 2015, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a mis en place des aides à la rénovation énergétique pour l'habitat à destination des particuliers. Cette aide financière s'accompagne en amont d'un rendez-vous d'information et de conseils sur les travaux, réalisé avec l'association ELISE.

Des diagnostics complets de l'habitation sont proposés pour celles très énergivores (classée E, F ou G).

Les permanences pour la fin de l'année 2020 : 14 et 28 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre.

Un nouveau dispositif d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat va être mis en place à partir de janvier 2021.

Le démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation est désormais interdit par la loi !

La loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux a été publiée au Journal Officiel.

La loi intègre plusieurs dispositions dans le code de la consommation (article L.223-1) qui concernent le démarchage téléphonique relatif à la réalisation de travaux d'économies d'énergies.

En substance, désormais le démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation énergétique est désormais interdit à l'exception de cas de relation contractuelle préexistante entre le démarcheur et le démarché.

Un guichet unique de l'habitat au 1er janvier 2021

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay renforce sa politique pour l'amélioration de l'habitat, à travers de nouveaux dispositifs d'aides : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

Il s'agit d'accompagner tous les particuliers dans leur projet de rénovation, d'une première information adaptée au montage du dossier en passant par un audit énergétique et la réalisation des travaux.

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Ce programme s'adresse aux propriétaires, occupants et bailleurs, éligibles à l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et vise des travaux de lutte contre l'insalubrité, d'économie d'énergie et d'adaptation du logement (handicap et/ou vieillissement).

Qu'est-ce qu'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique ?

Ce programme s'adresse aux ménages non éligibles à l'ANAH et vise des travaux de rénovation énergétique avec des aides modulables selon les gains énergétiques.

Où en est-on ?

La nouvelle équipe du Conseil communautaire finalise le travail sur les aides à mettre en place et l'organisation de cette opération.

Elle se traduira par la signature de conventions entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, l'État, le Département pour l'OPAH, ainsi que le SyDEV pour la PTRE.

Plus de précisions vous seront données dans le prochain bulletin communautaire.

L'INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS AU DROIT DES SOLS

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay assure l'instruction des actes relatifs au droit des sols pour le compte des communes (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificats d'urbanisme opérationnels, permis de démolir et permis d'aménager).

La mairie demeure votre premier interlocuteur pour tous les dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme (dont les certificats d'urbanisme d'information et autorisations de travaux), les pièces complémentaires et tous documents à remettre. Elle en assure ensuite la transmission auprès du service communautaire.

Consultation des documents d'urbanisme

Pour connaître la réglementation applicable à votre terrain, vous pouvez consulter la page communautaire relative aux documents d'urbanisme communaux ou sur le Géoportail de l'Urbanisme, au lien suivant : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Pourquoi demander une autorisation d'urbanisme ?

La construction ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes notamment, à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité de votre projet avec ces règles.

Les règles d'urbanisme applicables sur les communes du Pays de Chantonnay

Les constructions, travaux et aménagements sont tenus de respecter les règles d'urbanisme contenues dans le Code de l'Urbanisme et les documents d'urbanisme.

Les différents types d'autorisations d'occupation du sol

Les projets (constructions, aménagements, installations…) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'occupation du sol :

- **Demande de Permis de Construire** pour les nouvelles constructions, les projets d'extension (selon la surface du projet), de rénovation : délai d'instruction de 2 ou 3 mois
- **Demande de Permis d'Aménager** pour les opérations d'aménagement (lotissements, campings) : délai d'instruction de 3 mois
- **Demande de Permis de Démolir** : délai d'instruction de 2 mois
- **Déclaration Préalable de travaux** : délai d'instruction d'1 mois
- **Certificat d'urbanisme de simple information ou opérationnel** : délai d'instruction d'1 ou 2 mois

Si votre projet nécessite une modification du délai d'instruction, vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

Les différents formulaires de demande d'autorisation d'occupation du sol sont téléchargeables au lien suivant www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319.

Chaque formulaire comporte une liste des pièces à joindre à votre dossier de demande. Les formulaires sont également disponibles auprès de votre mairie.

Quelques règles à respecter suite à la réception de l'autorisation

Affichage sur le terrain. Une fois l'autorisation d'urbanisme obtenue, celle-ci **doit** être affichée immédiatement sur le terrain par un panneau visible de l'espace public et des voies de circulation pendant **toute** la durée des travaux. Cet affichage fait débuter le **délai de recours des tiers, qui est de deux mois**. Ce délai passé, un tiers ne peut plus contester l'autorisation accordée.

La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC). Ce document est à remettre obligatoirement au service de l'urbanisme de la Mairie en 3 exemplaires dès l'ouverture du chantier de construction (sauf pour les déclarations préalables de travaux).

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). C'est un document déclaratif obligatoire, remis au service urbanisme de la Mairie en 3 exemplaires par le bénéficiaire de l'autorisation. Il atteste de l'achèvement des travaux conformément à la demande.

ENVIRONNEMENT

Le Groupement intercommunal du Pays de Chantonnay, association de lutte contre les nuisibles

Une nouvelle association, reprenant les missions de l'ancien Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) a été constituée sur le territoire.

Les objectifs de l'association sont la lutte contre les ragondins, taupes, corvidés, frelons asiatiques et autres animaux nuisibles aux cultures.

Contact :

- Pour les taupes, corvidés, ragondins : contacter votre mairie
- Pour les frelons asiatiques : contacter la Communauté de communes du Pays de Chantonnay

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay prend en charge **GRATUITEMENT** la destruction des nids de frelons asiatiques.

Seules les destructions respectant la procédure mise en place seront prises en charge.

Analyse des eaux de puits

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose **une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits.**

Si vous consommez l'eau de puits, en assurer la qualité sanitaire est indispensable pour la sécurité de chacun. La présence de nitrates ou de bactéries dans votre eau est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter. Ayez le bon réflexe, un contrôle annuel pour vous et vos proches est nécessaire.

Du 19 octobre au 30 novembre 2020,
l'analyse complète sera facturée 64,99 € TTC
au lieu de 87,85 € TTC (Frais de dossier inclus).

Vous pouvez apporter vos flacons soit :

- au laboratoire à La Roche-sur-Yon,
- mais également dans un point de collecte plus proche de chez vous dont la permanence sera assurée par un agent du laboratoire :

POINT DE COLLECTE	DATE	HEURE
Communauté de communes du Pays de Chantonnay	23 novembre 2020	11h30 à 13h

Des kits de prélèvements sont à votre disposition à la Communauté de communes, ainsi qu'au laboratoire.

ATTENTION ! Le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement.

Renseignements :
Laboratoire de l'Environnement
et de l'Alimentation de la Vendée
Tél. 02 51 24 51 51
labo@vendee.fr
www.laboratoire.vendee.fr

LA MAISON DE L'EMPLOI

Vous souhaitez vous inscrire comme demandeur d'emploi ? Vous recherchez un emploi ? Vous souhaitez créer ou mettre à jour votre CV ou lettre de motivation ? Vous vous interrogez sur votre avenir professionnel ? Vous recherchez du personnel pour votre entreprise ?

La Maison de l'Emploi répond à vos questions.

- C'est **un lieu d'échange, d'informations et de conseils** avec un accompagnement personnalisé pour vous aider dans vos démarches (rédaction et mise en page de la lettre de motivation et du CV).
- C'est **un centre de ressources avec un espace de documentation et d'information** sur les formations et les métiers (accès aux classeurs de formation, orientation vers une structure adaptée présente lors de permanences).
- C'est **un espace multimédia** avec à votre disposition des ordinateurs et une connexion Internet pour les recherches d'emploi et de formation.

C'est également, pour les entreprises qui souhaitent déposer leurs offres d'emploi, la possibilité de les mettre en relation avec des demandeurs d'emploi (création de l'offre au sein de la Maison de l'Emploi ou sur le site de Pôle Emploi).

Consultez les offres d'emplois : www.cc-paysdechantonnay.fr/les-offres-demploi-de-la-maison-de-lemploi/

PERMANENCES À LA MAISON DE L'EMPLOI

Pour les salariés :

Le CIBC
(Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences)
• Permanences tous les vendredis
• Sur rendez-vous
Tél : 02 85 75 76 90
www.cibc-pdl.fr/

Catalys Conseil
Conseil en évolution professionnelle
• Sur rendez-vous
Tél : 0800 94 91 49
www.infocep.fr/pays-de-la-loire/

Pour les jeunes :

La Misson Locale du Pays Yonnais
• Sur rendez-vous
Tél : 02 51 09 89 70
www.missionlocale-paysyonnais.org/

Armée de Terre
• Sur rendez-vous
Tél : 02 51 47 88 45
Mail : cirfa.terre.larochesuryon@gmail.com

Pour les demandeurs d'emploi :

Movéa
Conseil en mobilité
• Sur rendez-vous
Mail : mobilite@vendee.fr

SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, après une rencontre avec les représentants des unions de commerçants et d'artisans et le club d'entreprises « Pays de Chantonnay Entreprises », met en place une série de mesures pour soutenir les entreprises.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay compte environ 130 commerces qui ont été impactés par la crise COVID-19.

Pour les soutenir, la Communauté de communes a mis en place deux fonds d'aides.

Un fonds d'aide pour les commerces de proximité

Afin de soutenir les entreprises commerciales, artisanales et de services qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative et de proposer un accompagnement sur-mesure au secteur hôtel-café-restaurant (HCR), la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a mis en place deux aides financières :

- 1 000 € pour les entreprises qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative ou qui ont bénéficié du fond de solidarité (500 € pour les entreprises exerçant leurs activités sur la commune de Chantonnay et qui ont déjà bénéficié de l'aide au commerce d'urgence mise en place par la mairie) ;
- Une prime de 1000 € pour les entreprises du secteur hôtels-cafés-restaurants.

Un fonds « d'aide à la relance »

Avec l'appui du Conseil Départemental de Vendée, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay souhaite soutenir les investissements des entreprises commerciales, artisanales et de services avec une priorité donnée aux Très Petites Entreprises (TPE). L'enjeu est d'accompagner la sortie de crise et la relance de l'activité à travers un programme d'aide directe aux TPE.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay accorde une aide financière sous la forme d'une subvention d'un montant de 30 % des dépenses éligibles, plafonnée à 10 000 €.

Les entreprises éligibles sont les entreprises commerciales, artisanales et de services, justifiant d'une immatriculation au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les investissements éligibles sont les investissements et équipements relatifs à la modernisation des activités, l'acquisition de matériels neufs s'inscrivant dans un projet de développement, la mise aux normes réglementaire de bâtiments à usage professionnel (sécurité incendie, installation électrique, isolation phonique, accessibilité handicapés, hygiène…), la construction et/ou l'extension de bâtiments…

Pour tout renseignement,
contacter Sébastien Guillemard,
développeur économique
au 07 76 18 68 16 ou par mail :
sebastien.guillemard@cc-paysdechantonnay.fr

Campagne de communication « Réduisons les distances, achetons local ! »

En complément des aides aux entreprises, la Communauté de communes a lancé une campagne de communication « Achetons local » auprès des habitants et des consommateurs.

Acheter local, c'est consommer chez vos commerçants indépendants, artisans… (coiffeurs, bouchers, boutiques, restaurants…).
D'autres actions seront mises prochainement en place pour soutenir l'économie locale.

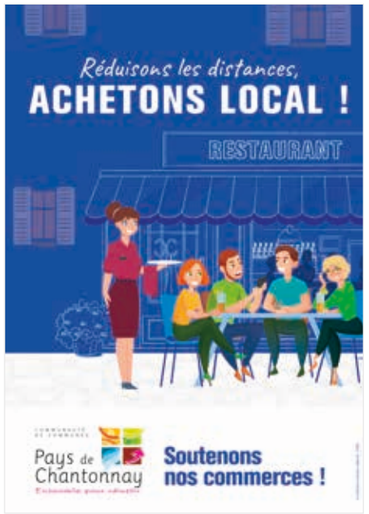

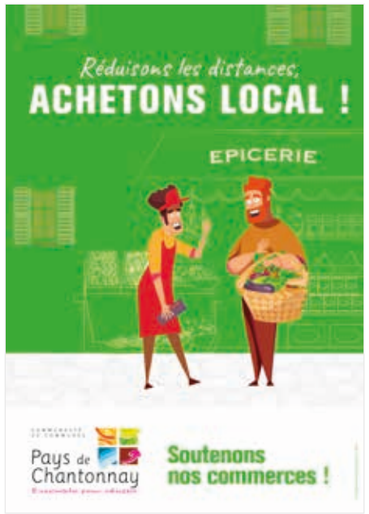

ÉVÈNEMENTS À DESTINATION DES ENTREPRISES

Durant l'année, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay propose plusieurs temps d'échanges et de rencontres à destination des entreprises du territoire.

Prochains rendez-vous :

Jeudi 8 octobre de 8h30 à 10h30 à la Communauté de communes :
les « p'tits dej éco » sur le thème « le digital, c'est primordial ! »

Intervenants : Gérard Lombardi, consultant CNER, expert en communication digitale et David Soulard, directeur général du groupe Gautier France.

Évènement complet

Mardi 20 octobre à 19h à la Salle Antonia de Chantonnay :
Soirée des entreprises

Conférence « Redoubler de légèreté et de curiosité pour surfer sur la crise » par Maximilien Brabec, Consultant Innovation et Stratégie, Cabinet Conseil Novatégie.

Inscription sur le site Internet www.cc-paysdechantonnay.fr

UN NOUVEL ATELIER-RELAIS

La Communauté de communes a construit un nouvel atelier relais dans l'Actipôle des Fours à Saint Martin des Noyers.

La superficie de l'atelier est de 214 m² avec un espace bureau/sanitaire/vestiaires de 45 m².

À partir du 1er octobre, la société de menuiserie « Amaze in factory » occupera l'atelier-relais.

BASE DE LOISIRS DE TOUCHEGRAY À CHANTONNAY

Durant la saison estivale 2020, la base de loisirs de Touchegray a proposé de nombreuses animations : baignade surveillée, activités nautiques, aquapark, Biblio Anim', chasse au trésor, ludisports, animations pêche et autour de la nature…

ZONE DE LOISIRS DE LA MORLIÈRE À SIGOURNAIS

Labellisée « Tourisme et Handicap », la zone de loisirs est aménagée pour permettre à tous les publics de profiter du site et de se balader le long du lac de Rochereau.

Des activités à poney sont proposées durant l'été par la Ferme Équestre de la Tuilerie.

NOUVEAUTÉ 2020

LE SENTIER D'AMANÉA LAC DE LA VOURAIE

(BOURNEZEAU / ST HILAIRE LE VOUHIS)

Une création poétique unique en France
Sentier à émotions de 2,5 km en forêt, autour du lac de la Vouraie

Un conte, des activités, une parenthèse enchantée… pour vivre la nature autrement !

Dans le cadre du développement touristique autour des lacs, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a souhaité privilégier les thématiques « randonnée » et « nature » pour le lac de la Vouraie. **Le sentier à émotions de la Vouraie est une création au cœur des tendances actuelles dans le monde du tourisme "bains de nature". Unique en France, par son concept, il crée une nouvelle forme d'interprétation de la nature.**

Imaginez ! Vous avancez sur le sentier, des mobiles composés d'ardoises sonnent au sommet d'un arbre, plus loin, une structure en bois joue dans le vent une harmonie de sons étonnants.

Des pierres affleurent ? Gravées de signes discrets, rappelant les symboles ou les signes des cultures Maoris ou Rongo-Rongo, les pierres gravées ont vocation à nourrir l'imaginaire du visiteur, en renforçant le caractère mystérieux de l'espace.

Vous entrez dans une nature étonnante où Amanéa a grandi avec comme ami, un grand oiseau venu des mers du Sud… mais cet ami a disparu. Alors Amanéa devenue grande a construit d'immenses instruments de musique pour le faire revenir auprès d'elle…

Vous voici sur le Sentier d'Amanéa…

21 étapes artistiques à vivre avec des expériences sonores sur des œuvres en pierre et en bois.

Une immersion en pleine nature qui enchantera petits et grands.

Infos pratiques :
- Accès libre et gratuit toute l'année
- Le sentier comprend des parties étroites et escarpées
- Prévoir des chaussures adaptées à la marche
- Non praticable en poussette

Au vu du contexte actuel, l'Office de Tourisme n'a pas pu proposer d'animations estivales cette année. **Cependant, l'Office de Tourisme a concentré ses efforts sur sa communication digitale, notamment les réseaux sociaux**. En mars 2020, une page Facebook a été créée afin de donner les dernières actualités touristiques aux locaux. Elle permet également à l'Office de Tourisme de mettre en valeur ses partenaires, via le concept de l'Interview en bref. Ces vidéos, longues de 3 minutes maximum, permettent à l'association d'aller à la rencontre de ses adhérents mais aussi de faire connaître leur activité au public via un canal de communication supplémentaire.

L'Office de Tourisme a également renforcé sa communication avec des newsletters à destination de ses socioprofessionnels. Les deux éditions spéciales envoyées pendant la période du confinement ont été particulièrement suivies et appréciées.

A suivre : d'autres interviews mais aussi des vidéos promotionnelles du territoire sous un angle touristique.

Office de Tourisme Pays de Chantonnay

Tél. 02 44 40 20 06
contact@tourisme-paysdechantonnay.fr
www.tourisme-paysdechantonnay.fr
Office de Tourisme du Pays de Chantonnay Vendée Vallée

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay met actuellement en œuvre un projet social de territoire nommé "Ambitions Familles", en partenariat avec la CAF de Vendée et la MSA Loire-Atlantique Vendée, dans l'objectif d'améliorer l'accès aux services des familles du Pays de Chantonnay et de mieux répondre à leurs besoins.

"PASSE À L'ACTION !" : APPEL À PROJETS POUR LES JEUNES DE 11 À 25 ANS

Il s'agit d'un dispositif nouveau sur notre territoire qui vise à **encourager les initiatives des jeunes**, à leur permettre de s'engager, de valoriser le territoire, de s'impliquer en mettant en œuvre des **projets collectifs** dans des domaines très divers : la promotion de la culture, le numérique, la prévention de la santé, des mobilités durables, le vivre ensemble, la solidarité, la protection de l'environnement…

"Passe à l'action !" permet le financement de projets portés par des jeunes à hauteur de 1000 €, avec un complément possible par la CAF de la Vendée via le dispositif "Initiatives Jeunes Vendée" (qui peut accorder jusqu'à 2000 €).

Les thématiques sont très larges et de nombreuses idées peuvent être accompagnées et financées : l'organisation d'un concert ou d'un tournoi de handball, le montage d'une pièce de théâtre, une opération de ramassage de déchets, une sortie pédagogique en forêt, une exposition photographique, une soirée-débat sur les discriminations… **Tous les projets commencent par une envie, par une idée !**

Cet appel à projet, lancé en février, est prolongé jusqu'au 30 novembre 2020.

Les détails du règlement et le dossier de candidature sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de communes : www.cc-paysdechantonnay.fr/lappel-a-projets-jeunesse-11-25-ans/

OUESTGO : DÉVELOPPONS TOUS ENSEMBLE UN OUTIL DE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN !

Depuis début 2020, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay adhère à la plateforme de covoiturage publique Ouestgo.

De Sainte Cécile à Bournezeau, de Rochetrejoux à Saint Martin des Noyers, on se rapproche ! Pour les covoiturages du quotidien sur notre territoire, la plateforme ouestgo.fr peut mettre en relation gratuitement celles et ceux qui veulent partager leur véhicule, quotidiennement ou occasionnellement sur tout le Grand Ouest.

Domicile, travail, loisirs, événements sportifs ou festifs… On sera proche !
Pour tous les covoiturages du quotidien, ouestgo.fr peut permettre aux particuliers, entreprises, associations, collectivités locales de l'Ouest… de créer des groupes de personnes pour animer et organiser leur déplacement en covoiturage selon les besoins de chacun : un groupe de parents pour un match de basket, de salariés pour aller dans une même entreprise ou zone d'activités…

Solidarité, entraide, accompagnement… On sera proche ! Pour un covoiturage solidaire, ouestgo.fr peut proposer des solutions de mobilité aux personnes isolées ou en recherche d'emploi grâce à des particuliers volontaires pour les accompagner dans leurs besoins de déplacement.

C'est grâce à chacun de nous, à chacun de vous, que la plateforme va s'enrichir. Plus nous serons nombreux à y inscrire nos trajets du quotidien, plus le covoiturage va se développer et plus les solutions de déplacement intercommunaux seront nombreuses. C'est donc à nous de jouer sur ouestgo.fr !

Retrouvez ces informations sur le site Internet de la Communauté de communes dans la rubrique dédiée au covoiturage : https://www.cc-paysdechantonnay.fr/covoiturage-2/

DÉFI MOBILITÉ 2020 : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PASSE EN MODE ÉCOMOBILITÉ !

Durant la semaine du 21 au 25 septembre, le Pays de Chantonnay a participé au « Défi Mobilité » organisé sur tous les Pays de la Loire. L'objectif était, durant cette semaine, de réduire au maximum les déplacements en voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et domicile-école. Les participants à ce Défi étaient donc les salariés des entreprises du territoire et les élèves des établissements scolaires.

Mme Moinet, Présidente de la Communauté de communes, et M. Dreux, Vice-Président délégué à la Mobilité, ont souhaité inciter les salariés à réellement s'investir dans le « Défi Mobilité » en mettant en jeu un vélo électrique à gagner pour l'entreprise qui comptabiliserait le plus fort taux de participation.

Les scolaires verront également leur participation récompensée puisqu'il sera remis à chaque élève un kit vélo composé de différents accessoires (éclairage, protège-selle…).

La remise des prix aura lieu d'ici la fin d'année, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Surveillez le site Internet de la Communauté de communes et la page Facebook pour découvrir les heureux gagnants. Le palmarès figurera également dans le prochain bulletin.

Merci à Roland Vélo pour la qualité de ses conseils et son aide dans le choix du modèle de vélo électrique.

Le Relais Assistants Maternels (RAM) du Pays de Chantonnay peut accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants (individuel ou collectif) ou encore les informer sur les différentes démarches à réaliser. Des listes d'assistant(e)s maternel(le)s sont disponibles sur demande pour les familles. N'hésitez pas à téléphoner ou à prendre rendez-vous avec l'animatrice du RAM.

SOIRÉES SUR LE THÈME DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ASSISTANT MATERNEL

Deux soirées à l'attention des assistant(e)s maternel(le)s et des familles étaient initialement prévues en mai et ont été reportées à l'automne.

La soirée permettra de faire un point d'information sur les éléments nécessaires au contrat de travail en lien avec la législation en vigueur.

Jeudi 1er octobre - 20h : Salle des Fêtes de St Germain de Prinçay
Mardi 20 octobre - 20h : Salle du Mitan Vendéen (salle n°2) à Bournezeau

Inscription en ligne sur le site Internet www.cc-paysdechantonnay.fr ou auprès du RAM (nombre de places limitées).

MATINÉES D'ÉVEIL

Le programme des animations du RAM a pu reprendre le 3 septembre, en itinérance sur les dix communes du Pays de Chantonnay.

Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent s'inscrire pour venir profiter des matinées d'éveil avec les enfants et pour échanger entre professionnel(le)s.

Inscription en ligne sur le site Internet www.cc-paysdechantonnay.fr ou auprès du RAM.

L'autorisation parentale est obligatoire. Le nombre d'enfants est limité et un protocole spécifique aux mesures sanitaires actuelles a été mis en place.

« GRAINES D'HISTOIRE »

Clotilde Gilles, conteuse, est intervenue à Saint-Prouant mercredi 8 juillet à l'occasion d'une animation proposée par le RAM, la dernière avant l'été. Un moment de plaisir et de partage musical où les enfants ont pu ouvrir grand leurs oreilles et leurs yeux avec des comptines, jeux de doigts et contes en musique.

Clotilde Gilles est ensuite intervenue le jeudi 9 juillet à la Base de loisirs de Touchegray, en lien avec le Réseau des Bibliothèques du Pays de Chantonnay.

Ces animations étaient ouvertes aux assistantes maternelles et aux familles.

L'ODYSS DÉVOILE SON LOGO

Le logo du centre aquatique l'Odyss est choisi. La Communauté de communes du Pays de Chantonnay a fait appel à l'Agence Morgane Communication pour travailler, avec les élus communautaires, à la conception de ce logo.

L'objectif est de donner au centre aquatique une identité facilement reconnaissable par tous et qui respecte ses caractéristiques : lumineux, moderne, accueillant et dynamique !

L'Odyss : une véritable aventure aquatique que vous aurez plaisir à découvrir dès l'an prochain !

Ce nouvel équipement offrira confort et modernité dans une ambiance naturelle et lumineuse. De nombreuses activités ludiques seront proposées dans plusieurs espaces : un lieu dédié à la vitalité sportive, un lieu pour se ressourcer, un lieu ludique à découvrir en famille ou entre amis.

Pour plus d'informations sur la signification du logo et sur l'avancée des travaux du centre aquatique, rendez-vous sur la page Facebook ou sur le site Internet de la Communauté de communes.

LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Malgré l'interruption de deux mois liée à la crise sanitaire, les travaux continuent sur le site du futur centre aquatique. Après les travaux de terrassement des parkings, les fondations du sous-sol du bâtiment ont été réalisées en décembre et en ce début d'année.

Courant mai et jusqu'à juin, l'entreprise de gros œuvre a poursuivi l'élévation des murs du sous-sol.

À ce jour, l'élévation du sous-sol est presque terminée pour arriver au niveau du plancher du rez-de-chaussée sur la plus grande partie du bâtiment.

Les travaux de fondations pour les parties de l'accueil du rez-de-chaussée ont débuté début septembre. L'élévation des murs sera bien avancée à la fin du mois d'octobre.

ENTR'ACTE D'AUTOMNE 2020

Annulation

Le contexte sanitaire actuel nous oblige à redéfinir les actions culturelles proposées sur le territoire. Les élus communautaires ont été contraints d'annuler les représentations du spectacle d'Entr'Acte d'Automne au Pays de Chantonnay.

LE MOIS DE LA SCIENCE AU PAYS DE CHANTONNAY

Pour la 1ère année, le réseau des bibliothèques du Pays de Chantonnay s'engage dans la Fête nationale de la science. Afin d'en faire profiter le plus grand nombre, des actions seront proposées durant tout le mois d'octobre.

Heures du contes, accueil scolaires, bébés lecteurs, soirées d'échanges, expositions …

Des animations gratuites pour tous les âges afin de découvrir et d'expérimenter le mystère de nos sens.

Du 1er au 31 octobre, sur inscription ou en accès libre dans vos bibliothèques, dans le respect des mesures sanitaires.

Retrouver tout le détail du programme sur le site Internet du réseau des bibliothèques bibliotheques.cc-paysdechantonnay.fr

LE PRIX DU LECTEUR

La dernière édition du prix du lecteur ayant été interrompu par le confinement, aucune soirée de clôture n'a pu être organisée.

Un tout nouveau prix du lecteur sera lancé du 1er octobre 2020 au 1er mai 2021 avec quelques changements.

Cette année, les ouvrages ont été sélectionnés avec pour thème commun « Le Voyage ». L'occasion pour les lecteurs de s'évader en lecture.

Cinq fictions pour adultes seront mises à la disposition des lecteurs dans les bibliothèques du réseau ainsi qu'en téléchargement sur la plateforme départementale e-medi@. À chaque livre lu, le lecteur pourra donner son avis via le site Internet du réseau ou en sollicitant les équipes des bibliothèques.

Plus besoin d'avoir lu tous les livres pour participer !

Autre nouveauté, le prix fonctionnera en duo. Cinq albums jeunesse sur le thème du voyage seront également mis à la disposition des lecteurs avec les mêmes conditions de notation. **Une bonne façon de participer au prix du lecteur en famille !**

Retrouvez la liste des livres et leur résumé en bibliothèque ou sur le site Internet du réseau : bibliotheques.cc-paysdechantonnay.fr

PRIX DU LECTEUR POUR ADULTES

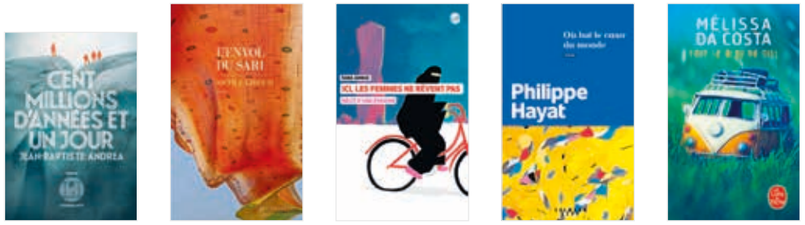

« *Cent millions d'années et un jour* » Jean-Baptiste Andréa
« *L'envol du sari* » Nicole Giroud
« *Ici, les femmes ne rêvent pas* » Rana Ahmad
« *Où bat le cœur du monde* » Philippe Hayat
« *Tout le bleu du ciel* » Mélissa Da Costa

PRIX DU LECTEUR POUR ENFANTS

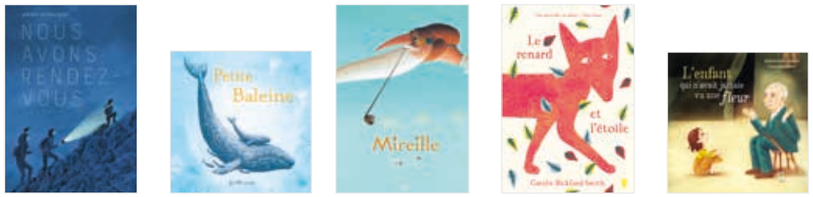

« *Nous avons rendez-vous* » Marie Dorléans
« *Petite baleine* » Jo Weaver
« *Mireille* » Eric Puybaret
« *Le renard et l'étoile* » Coralie Bikford-Smith
« *L'enfant qui n'avait jamais vu une fleur* » Andrée-Anne Gratton

EHPAD LES HUMEAUX BOURNEZEAU

Année 2020 particulière aux Humeaux puisque l'EHPAD a été touché dès le 30 mars par le virus ! Avril et mai furent difficiles, mais les professionnels savent rebondir à chaque nouvelle crise. Il a fallu faire preuve d'imagination pour que les résidents puisent continuer à avoir du lien social, même en l'absence physique de leurs proches.

Depuis, les portes se sont rouvertes, pas tout à fait comme avant cependant. Mais l'important était de faire revenir les enfants et petits-enfants. Même si les visites sont réglementées, les résidents se sont adaptés. Le masque ne leur fait plus peur, les câlins et embrassades ont été remplacés par d'autres signes d'affection !

EHPAD L'ASSEMBLÉE CHANTONNAY

Durant le confinement, les résidents de l'Assemblée n'ont pas été oubliés. De nombreux gestes de sympathie leur ont été adressés par différents partenaires : chocolats, roses, muguet, gâteaux, jeux de société, tablettes numériques, enceintes Bluetooth… Ces actions ont permis de leur mettre un peu de baume au cœur durant les premières semaines en chambre. De plus, les équipes ont multiplié les appels visio avec les familles et ont organisé des activités par couloir sur les pas de portes : repas couloir, loto…

Petit à petit, les animations se sont multipliées par étage (jeux de quilles, gymnastique…) jusqu'à la possibilité d'un repas animé par des intervenants extérieurs en salle à manger pour l'ensemble des résidents. Ils ont pu apprécier de prendre à nouveau l'air dans notre parc et sur les sites touristiques de notre territoire (Touchegray, Mouchamps, Rochetrejoux…).

EHPAD LES ÉRABLES SAINT PROUANT

Pendant le confinement, les résidents ont apprécié les nombreuses activités de pâtisserie, avant la dégustation, soit dans leur logement, soit par petits groupes dans les salons. Ils ont pu également profiter de promenades individuelles en extérieur (même à 100 ans).

Le 17 juillet, lors de la première sortie organisée par l'EHPAD, 19 résidents sont allés visiter la mini ferme « La Colline des Hauts Bocages » à Mouchamps avec présentation des animaux de la ferme. Ils ont pu goûter les financiers, cookies, madeleines préparés par le propriétaire boulanger pâtissier installé à la ferme. Accompagnateurs et résidents ont énormément apprécié cet après-midi de convivialité à l'extérieur.

MAISON DE VIE LE TAIL FLEURI SAINT GERMAIN DE PRINÇAY

Pendant la période de confinement, les activités ont dû être repensées et n'ont pas été totalement à l'arrêt : atelier bricolage, loto, jardinage, après-midi musical en plein air, sans oublier les petites douceurs confectionnées pour donner un peu de réconfort à tous.

La solidarité a également été présente dans l'établissement, avec de beaux dessins et des bricolages confectionnés par les enfants du quartier et du Pays de Chantonnay. Autant de générosité qui a permis d'apporter des sourires aux résidents.

Afin de marquer le départ d'une période un peu plus légère, les bénévoles de l'association « Au Fil de l'Age » sont venus prêter mains fortes pour une journée conviviale : au programme grillades et ambiance musette !

L'association Siel Bleu intervient également pour réveiller le corps et l'esprit, sans compter toutes les petites habitudes du quotidien (belote, triomino, loto, atelier mémoire…)

MAISON DE VIE LES GRANDS-PARENTS SAINTE CÉCILE

Pendant le confinement, un mail a été envoyé à toutes les familles, pour les avertir qu'elles pourraient converser et voir leur parent via WhatsApp. Les rendez-vous étaient fixés à l'avance pour que l'équipe puisse prendre les appels sur la tablette et permettre aux résidents de voir et de parler à leurs proches. Ces retrouvailles étaient très attendues.

Tout en respectant les consignes de distanciation et le port du masque, nous résidentes ont pu se faire belle grâce à un "atelier manucure" animé par Leïla et Géraldine.

31 juillet 2020 : Reprise de l'office religieux avec le prêtre des Essarts, pour le plus grand plaisir et le réconfort de nos résidents et des proches voisins. La messe a lieu le dernier vendredi de chaque mois.

Un petit tour dehors, masquées ! Les habitudes reprennent doucement.

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Pendant le confinement, le service de portage de repas n'a jamais interrompu ses livraisons sur le Pays de Chantonnay. L'activité a même augmenté pendant la période. Quatre formules au choix sont proposées : déjeuner et dîner à partir de 11,31 €, déjeuner et potage à partir de 7,34 €, déjeuner seul à partir de 7,16 € et dîner seul à partir de 4,17 €.

Les menus équilibrés sont conçus par un diététicien. Quatre personnes assurent la livraison des repas en liaison froide à l'aide de véhicules réfrigérés.

Les menus et les tarifs sont sur le site Internet :
www.cc-paysdechantonnay.fr

Pour tout renseignement :
Tél. 02 51 42 80 97 ou service.portagecias@orange.fr

Saint Philbert du Pont Charrault

Saint Hilaire le Vouhis

Bournezeau

Chantonnay

Saint Prouant

Saint Martin des Noyers

Sainte Cécile

Saint Vincent Puymaufrais

Saint Vincent Sterlanges

Saint Mars des Prés

Saint Germain de Prinçay

Rochetrejoux

Sigournais

Crédits photos : Mehdi Média

Réduisons les distances,

ACHETONS LOCAL !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays de Chantonnay

Ensemble pour réussir

Soutenons nos commerces !

© crédit : www.sky-s.agency - 2020